

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS

DELIBERATION DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS

**Date de convocation :**

Le 01 mars 2022

Nombre de délégués :

En service : 34
Présents : 15
Votants : 17

Quorum art. 10 loi n°2021 du
10/11/2021 = 1/3

N°3-CS08032022

Objet : Affectation du résultat 2021

Avis : favorable à l'unanimité

L'an deux mille vingt deux
Le mardi huit mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil Syndical s'est réuni à Herbault, sous la présidence de M. Jean-Louis SLOVAK

Etaient présentes : Mesdames Marie-Claire GRUGIER-CREQUINE, Catherine LHERITIER
Messieurs Philippe DARIDAN, Bertrand LANOISELEE, François OURY, SERER (pouvoir de Mme
LEBERRE et Mme TREHIN), Jérôme HUARD, Jean-Michel LENA, Alban LIWOUNGKI, Pascal
CONZETT, Marc BOUVET, Didier MOELO, Lionel RANVAL, Damien BEAUJOUAN

Participaient également à la réunion sans prendre part au vote : Mesdames Héloïse GORNARD,
Christelle TOUZET, et Monsieur Valentin BAHE

Etaient excusés : Mesdames, Catherine MEUNIER, Christelle DESSITE, Axelle TREHIN, Sophie
LEBERRE, Natacha MOSNIER, Messieurs Daniel BORDIER, Benjamin CACHEUX, Marc
GAULANDEAU, Christian ROCHE, Denis SIMONIN

Est nommé secrétaire de séance Monsieur Gérard SERER

Affectation du résultat 2021

Vu le compte de gestion, le compte administratif, le détail des restes à réaliser et constatant qu'il présente les éléments suivants :

Excédent de fonctionnement cumulé	134 844,27 €
Excédent d'investissement cumulé	45 939,27 €
Reste à réaliser (section d'investissement)	22 902 €

Le conseil Syndical à l'unanimité,

- **décide d'affecter le résultat de la manière suivante :**
 - ✓ L'excédent de fonctionnement résiduel d'une valeur de 134 844,27 € sera reporté au R 002 de la section de fonctionnement,
 - ✓ L'excédent d'investissement résiduel d'une valeur de 45 939,27 € sera reporté au R 001 de la section d'investissement.

Le Président,
Jean-Louis SLOVAK